



ANNULÉ • ANNULÉ • ANNULÉ • ANNULÉ

festi

**LE JOURNAL
DES FESTIVALS,
CARNAVALS
ET FÊTES DE FRANCE**



UNE ÉDITION
DE L'ŒIL | N°19 | AVRIL
2021

Dossier

Festimonia, la fête...
un patrimoine à faire vivre

Congrès 2020

Compte-rendu
de l'Assemblée Générale
à Saint Pierre de Chandieu

Congrès 2021

Présentation de l'Assemblée
Générale à Montargis

Nos métiers

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site www.audiens.org



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc (cadres) et de l'Arrco (tous salariés du privé), dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès..., des garanties sur-mesure, collectives et individuelles adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture ou de transition (réunion sur le retour à l'emploi, préparation à la retraite, recherche de structures d'accueil médico-sociales, personnes endeuillées...).

FAITES LE POINT SUR VOTRE CARRIÈRE GRÂCE À L'ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE

Dès 45 ans, Audiens vous propose de rencontrer un conseiller pour un Entretien Information retraite (EIR), gratuitement.

Il vous suffit de nous contacter pour prendre rendez-vous.

Lors de l'entretien, nous examinerons ensemble votre relevé de carrière, que vous pouvez consulter sur le site Internet d'Audiens.

Une simulation du montant de vos pensions vous sera communiquée, ainsi qu'une information sur les dispositifs permettant de compléter les revenus de la retraite.

Vous aurez ainsi tous les éléments pour préparer l'avenir.

Pour plus d'informations, contactez un conseiller au **0 173 173 755**

SERVICES AUX PROFESSIONS DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissants de services : études, recouvrement de cotisations... Le développement de ces spécificités renforce notre dimension de groupe de service.

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Le Centre de santé René-Laborie s'assure le concours d'une centaine de professionnels de santé : soins, bilans de santé professionnels, centre dentaire, centre optique, centre d'audition.

Il met également en oeuvre des dispositifs de prévention santé pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient.

CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



Édito

A l'heure où j'écris ces lignes, la crise sanitaire est toujours aussi forte et nous laisse sans aucune visibilité sur l'avenir proche de la Culture en général et de notre culture populaire en particulier.

Il y a maintenant plus d'un an, le 29 février 2020, à l'issue d'un Conseil des ministres exceptionnel, le ministre de la Santé annonçait plusieurs mesures pour éradiquer l'épidémie de Covid-19, dont l'annulation des rassemblements de plus de 5 000 personnes dans les lieux fermés, très rapidement suivie par la fermeture des cinémas et des lieux de spectacle dans les premiers départements concernés ; on connaît hélas, la suite.

Premier secteur confiné, la culture est aujourd'hui l'un des derniers à le rester. Un an plus tard, le 1er mars 2021, le 29 février étant une date qui n'existe pas au calendrier de cette année, l'ensemble des acteurs culturels ont tenu à rappeler à tous ce triste anniversaire, avant que leurs passions ne puissent plus s'exprimer ou que leurs métiers n'existent plus.

En effet, depuis un an, la culture est soumise à un « stop and go » répétitif et imprévisible : musées, théâtres, cinémas, salles de spectacles ou lieux d'expositions ont dû fermer, puis rouvrir, et fermer à nouveau. Elle n'a jamais pu bénéficier de visibilité sur son calendrier de reprise, alors que de nombreux centres commerciaux et commerces non essentiels ont pu rouvrir dès le 28 novembre. Dans notre secteur, alors que de rares carnivals avaient pu être organisés avant le 26 février 2020, force est de constater que depuis, toutes nos manifestations ont été rayées du calendrier.

Un an de confinement pour la culture populaire, cela signifie concrètement que toutes les forces vives de nos organismes adhérents et notamment les centaines de milliers de bénévoles qui travaillent toute l'année sans compter, sont totalement désœuvrés comme il en va de même des nombreux artistes, auteurs et créateurs qui ne peuvent plus pratiquer leur métier, ni vivre de leur art. L'interdépendance de toutes ces activités entraîne un effet domino préjudiciable pour l'ensemble des secteurs créatifs.

Mais ce manque d'activités culturelles et nous ne saurions

aujourd'hui en faire l'impasse dans nos propos pèse très lourd sur l'ambiance générale qui prévaut dans notre pays et le climat de morosité - quand ce n'est pas d'angoisse - qui est fortement ressenti par tous.

Actuellement, tout nous énerve : le port du masque, le couvre-feu, le retard de livraison et la répartition des vaccins, la sécurité de nos enfants en secteur scolaire, les statistiques d'évolution de la maladie, les contradictions de nos édiles politiques, les « fadaïses » racontées ici et là par des pseudos spécialistes... mais le fondement même de cette situation n'est-il pas plutôt le manque de lien social ?

La culture, selon Michel Serres, est un ensemble de relations. Elle est susceptible d'évolutions, diffusion de groupe social à groupe social, d'espace à espace, au cours d'une même période ou à travers le temps. Dans nos sociétés contemporaines, l'activité culturelle populaire est un ensemble de pratiques qui n'ont d'autres raisons que le plaisir et l'émotion ; plaisir de créer, source de fierté, dispensateur d'estime de soi et de sentiment de dignité ; émotion du partage qui réunit ceux qui œuvrent ensemble, qui assemble ceux qui font et ceux qui les aiment en une même performance et qui produit de ce fait des liens sociaux.

L'homme est tout simplement un être sociable qui a besoin de vivre avec ses semblables et la culture - et tout particulièrement la culture populaire - fait partie de cette nécessité. Nous avons hâte de battre le pavé au carnaval et d'y faire le chahut, nous avons hâte de nous retrouver nombreux en concert autour de notre artiste préféré, nous avons hâte de fouler la piste de danse... oui, nous avons hâte de faire la fête, car incontestablement **la fête c'est la vie !**

A très vite, sur le terrain de la fête.

Serge Ruchaud,
Président de la FCF France.



Sommaire

Editorial

3

Dossier :

**Festimonia, la fête...
un patrimoine à faire vivre**

4

Congrès 2020

8

Dossier :

Festimonia : concours photo

11

Brèves :

Congrès 2021

13

15

Dépôt légal à parution de l'Oeil d'ici
et d'ailleurs ISSN 2106-7775

FCF FRANCE

Siège social :

14, rue Charles V - 75004 Paris
Tél. 01 42 76 08 74

Gestion administrative :

4, place de La Rochejaquelein
85300 LE PERRIER

● **Rédacteur en chef :** Serge Ruchaud

● **Ont participé à la rédaction de ce numéro :**
Marie Rivallin, Jacques Chanéac et Serge Ruchaud

● **Crédit photos :** Simon Bourcier, Guy Le Berre, Serge Ruchaud, Comité des bouviers de Loriol, Office de Tourisme de Montargis, Pixabay, Flaticon (Freepik)

Édition et impression :

Imprimerie Roy
7 rue Johannes Gutenberg
ZI du Bois Joly
85500 Les Herbiers
Tél. 02 51 91 09 62
accueil@imprimerie-roy.fr



Entreprise Lauréate



« FESTIMONIA », LA FÊTE... UN PATRIMOINE À FAIRE VIVRE !



Depuis 2015, la FCF France développe avec l'OPCI (Observatoire du Patrimoine Culturel Immatériel) un partenariat afin de sensibiliser ses adhérents au patrimoine culturel immatériel des événements festifs et d'accompagner ceux qui le souhaitent dans la mise en place d'une démarche de patrimonialisation.

Ce partenariat a déjà permis l'inscription à l'inventaire du PCI français par le ministère de la Culture, des fêtes des bouviers et des laboureurs de la Drôme ainsi que la création d'une plateforme numérique présentant ces fêtes <https://fetes-drome.opci-ethnodoc.fr/>.

En 2021, un important travail sur la patrimonialisation du Carnaval de Nantes a débuté et l'édition du carnaval étant annulée, le travail va se concentrer dans un premier temps sur le traitement des archives et sur la collecte de témoignages.

Forts de ses nombreuses expériences, l'OPCI en partenariat avec la FCF propose la mise en place d'un vaste programme pour développer la prise en compte et la valorisation du Patrimoine culturel immatériel. Au cours de ses dernières réunions de bureau et du Conseil d'administration, la FCF France a décidé de lancer ce programme intitulé « Festimonia ».

Qu'est-ce que le PCI (Patrimoine Culturel Immatériel) ?

Avant de développer les actions pouvant être mises en œuvre dans ce programme, il convient de rappeler ce qu'est le Patrimoine Culturel Immatériel « PCI ».

Le Patrimoine Culturel Immatériel (« PCI ») est défini par l'UNESCO comme l'ensemble des pratiques et représentations que les communautés, groupes et individuels se transmettent de génération en génération.

Le patrimoine de tous

Le patrimoine culturel immatériel se veut à l'image des communautés : **représentatif et inclusif, intégrant pleinement la notion de diversité culturelle**. Il permet une nouvelle approche des patrimoines. La démarche participative et le questionnement

des communautés sur ce qui « fait patrimoine » pour eux sont des éléments essentiels dans l'approche du PCI.

Un patrimoine vivant

Les termes de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO approuvés 2003 rappellent que le PCI n'est pas figé mais bien vivant et évolutif. *"Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine."*

Pourquoi s'intéresser au patrimoine culturel immatériel lorsque l'on est organisateur d'une manifestation de culture populaire ?

Un travail sur le patrimoine culturel immatériel permet de se questionner sur son identité, de conserver sa mémoire, et en documentant ses pratiques et ses savoir-faire de favoriser la transmission aux nouvelles générations

Un secteur en crise

Depuis mars 2020, nous vivons une crise sanitaire globale qui touche particulièrement le secteur de la culture populaire et festive. La crise se poursuit en 2021 empêchant toujours l'organisation des manifestations culturelles et menaçant sérieusement la tenue des événements du printemps voire de l'été. Ces deux années quasi-blanches successives risquent de causer la démobilité des bénévoles de nos associations.

Nous pouvons saisir ce moment de crise pour travailler sur

le Patrimoine Culturel Immatériel. Plonger dans l'histoire de l'association, de ses manifestations, redécouvrir son patrimoine, valoriser ses archives... peut permettre aux associations de maintenir la mobilisation de leurs bénévoles.

Ce travail est également l'occasion de prendre du recul, de s'interroger sur ses pratiques, leurs spécificités, leur originalité. Il nous paraît également important pour faire le point sur les valeurs elles-mêmes porteuses de l'action et fondement même de l'association.

Nous savons que certaines de vos manifestations ont pour certaines plus d'un voire plusieurs siècles d'existence, ne serait-il pas temps de profiter de cette pause imposée pour faire un point exhaustif sur l'histoire et le présent ? N'oublions pas que demain ne sera plus comme avant et que nous devons nous préparer à plusieurs années de résilience.

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME PROPOSÉ ?



Mener un projet de patrimonialisation au sens du patrimoine culturel immatériel, comprend plusieurs composantes :

- L'entretien des témoins (organisateur, publics, ...) des événements festifs constitue le travail de **collecte de la mémoire vivante**. Cet exercice permet de mener des entretiens auprès des personnes concernées au fil des ans par la vie de la manifestation. Il s'agit souvent des temps forts de l'histoire et on a pu mesurer son importance tant sur le dossier des bouviers qu'aujourd'hui pour le Carnaval de Nantes.
- **Traiter ses archives** signifie les classer, les numériser, les documenter, les indexer et éventuellement les diffuser au grand public. Ainsi et c'est révélateur, l'exercice à Nantes nous permet de retrouver les actes de naissance de notre fédération nationale !
- **L'inventaire des objets liés aux festivités** permet de développer une connaissance de ces objets en faisant le lien avec les pratiques auxquelles ils sont associés (nous pensons aux groupes carnavalesques mais aussi à certaines fêtes traditionnelles proches ou dont le sujet sont des objets).
- **L'étude du PCI des fêtes**, réalisée par un chercheur, elle a pour objectif la connaissance scientifique des fêtes. S'appuyant sur les autres aspects, elle est nécessaire pour demander une inclusion de la fête à l'inventaire du PCI français.
- **La valorisation et la transmission de ce patrimoine** est essentiel pour le maintenir vivant. Les outils de cette valorisation et de cette transmission sont variés : plateformes numériques, publications, expositions, , ateliers...

Ces différents éléments sont complémentaires et ils sont tous traités dans une démarche globale de patrimonialisation. Cependant, notre proposition ne va pas jusque-là et sans mener un projet d'envergure sur la patrimonialisation, chacun de nos adhérents peut décider de travailler sur l'un ou l'autre des aspects présentés ci-avant. Ainsi, par exemple, le traitement des archives est un travail de longue haleine qui peut être mener de manière simple et partiellement autonome et devenir le socle d'une démarche plus complète.

Nous vous proposons ci-dessous la carte mentale du programme définissant la stratégie mise en œuvre pour développer un travail sur le PCI des fêtes.

Si ce programme intéresse votre association pour le développement d'un ou de plusieurs de ses aspects ou pour une démarche globale de patrimonialisation à inscrire dans le temps, nous vous conseillons de prendre contact avec votre fédération FCF départementale ou régionale ou pour les adhérents isolés avec le siège national de la FCF France.



Un exemple d'outil pour traiter ses archives : la base de données du RADdO

RADdO, c'est quoi ?

Le « RADdO » (Réseau d'Archives et de Documentation de l'Oralité) est un réseau d'utilisateurs d'une base mutualisée de données qui partagent une même plateforme informatique de documentation/indexation de sources ethnographiques, orales, musicales et mémorielles (iconographiques, sonores et audiovisuelles). L'adresse de la base de données est <https://raddo-ethnodoc.com/>

Intégrer le RADdO en y adhérant vous permet de disposer d'un outil pour pouvoir classer, indexer mais également diffuser vos archives, quelque ce soit leur format image, vidéo ou audio. (Pour les associations, l'adhésion n'est que de 20 euros par an).

RADdO, pour qui ?

Pour les membres du réseau : les membres du réseau RADdO sont des collectivités, des associations, entreprises, ou encore particuliers. Ainsi les organisateurs de manifestations culturelles et festives, quelle que soit leur forme, peuvent devenir membres du Réseau et choisir d'utiliser la base de données et d'enrichir la connaissance globale du monde festif.

Pour le public : la base RADdO constitue un outil de consultation des archives autant pour le simple curieux, le descendant de la personne ayant fourni des documents, que pour le chercheur ayant besoin de matière, ou tout acteur de la vie culturelle.

RADdO, comment ?

Dans le cadre du partenariat avec la FCF, les membres du réseau RADdO sont accompagnés par l'OPCI dans le processus de gestion globale de leurs archives à caractère ethnographique : encadrer juridiquement les dépôts d'archives, numériser, documenter, recevoir, conserver, communiquer... des sessions de formation sont proposées à cet effet, ainsi qu'un suivi au contact du personnel ou des bénévoles en charge du dossier.

Le travail d'indexation des archives sur la base de données RADD0 s'intègre à un processus global de traitement des sources et des archives qui a été schématisé par l'OPCI dans les deux schémas ci-dessous.



Liste des fonctions associées au protocole de gestion des sources orales et ethnographiques
en lien avec l'indexation dans la base de données du réseau RADdO (raddo-ethnodoc.com)



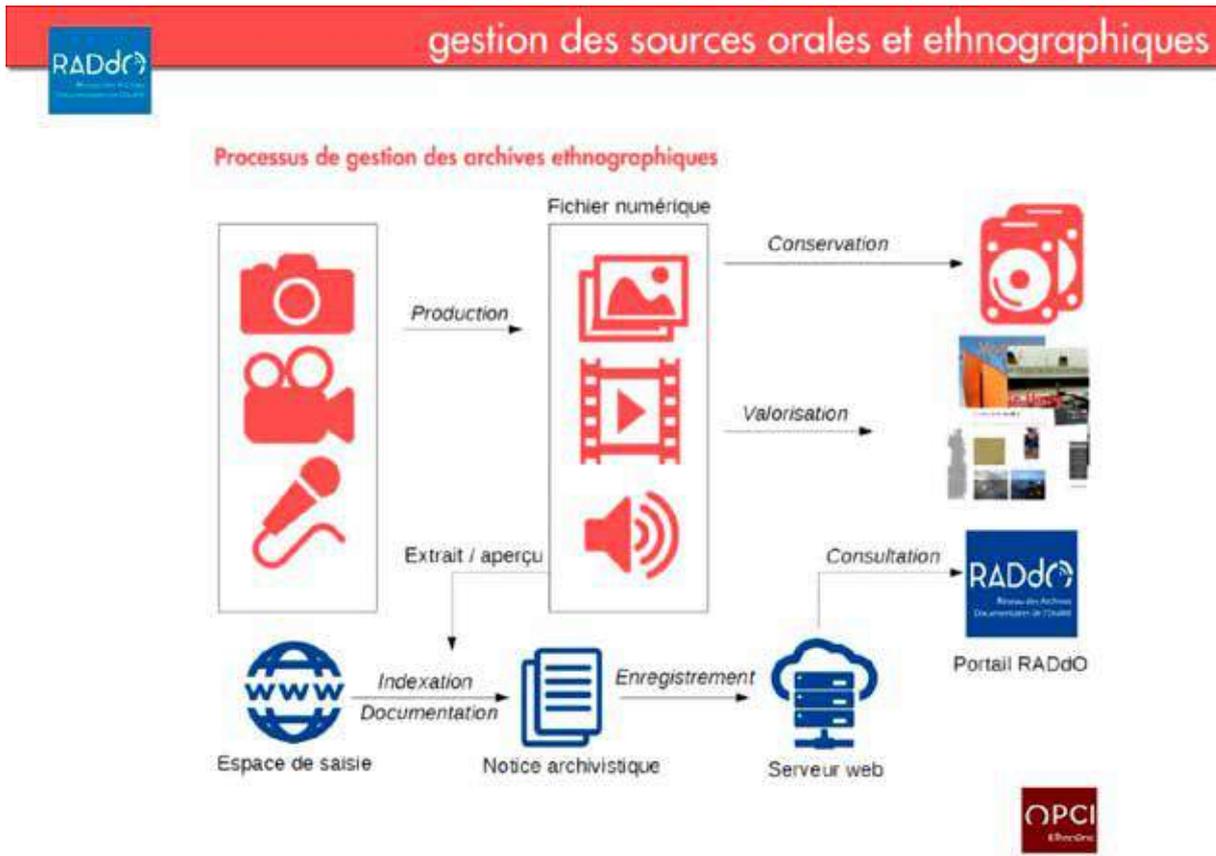
Les festivités sur le RADdO

Nous vous invitons à aller consulter la base RADdO afin de pouvoir tester par vous-même les fonctionnalités RADdO en tant qu'utilisateur consultant. Pour cela, vous pouvez contacter l'OPCI par e-mail à contact@opci-ethnodoc.fr et leur demander de créer gratuitement un compte temporaire.

Vous pourrez notamment aller découvrir les archives sur les festivités déjà indexées dans l'onglet Festivités <https://raddo-ethnodoc.com/fete>

Un exemple festif !

La démarche de patrimonialisation mise en œuvre avec les fêtes des bouviers et des laboureurs de la Drôme a permis la création des 741 notices dans la base de données RADdO. Il s'agit autant d'archives anciennes que d'archives constituées lors de l'enquête menée en 2019 (photographie et entretiens).



Capture d'écran de l'onglet festivités sur la base de données RADdO



Capture d'écran de notices correspondantes à l'enquête sur la fête de bouviers et des laboureurs de la Drôme.



54^e

Congrès de la FCF France

À SAINT-PIERRE DE CHANDIEU

Alors que nous étions à la veille du 2^{ème} confinement pour raison sanitaire, c'est dans le plus grand respect des règles sanitaires et des gestes barrières et avec l'autorisation de M. le Préfet du Rhône que s'est tenue, le samedi 10 octobre 2020, Salle Deslyres, la 54^{ème} AG ordinaire de la FCF France.

Tous les membres adhérents avaient été convoqués statutairement par courrier électronique et les appels de candidature avaient également été adressés par ce même moyen.

Pour les raisons liées à la crise sanitaire, il s'agissait cette année de la seule réunion des membres en Assemblée générale et non en Congrès. L'AG a donc eu lieu de 9 heures à 12 heures 30.

Le déroulement en a été le suivant :



Accueil
et présentation
de la situation

Allocution
d'accueil de
Ginette Carval,
Présidente du Comité des
fêtes de St Pierre de
Chandieu

Allocution
de bienvenue
de **Gilles Soyer**,
Président de la FCF
Rhône-Isère



Synthèse de
l'activité générale
présentée par le
Président



Rapport
des vérificateurs
aux comptes
présenté
par **Jacky Roche**

Présentation
du budget
prévisionnel
pour l'exercice
2020-2021

Au cours de son
intervention le président
a souhaité la bienvenue à **Marie
Rivallin**, administratrice salariée de la fédération
et a chaleureusement remercié
les membres du CA
quittant leur fonction en raison
des règles statutaires à savoir
Bernard At (Occitanie), **Michel Leroy**
(Festiv'44) et **François Mailler**
(UDCF 49).



Votes des quitus à
l'unanimité pour les
rapports moraux
et financiers
et adoption du budget
prévisionnel

Secrétaire
générale et
secrétaire-adjoint :
Valérie Chanal
(FCF Drôme-Ardèche)
Nicolas Menras
(FCF Occitanie)

Vice-présidents :
Alain Riu
(FCF Nouvelle Aquitaine)
Sébastien Mercey
(FCF Bourgogne)
Patrick Martin
(FCF Bretagne)

Trésorier
et trésorier
adjoint :
Alain Nicolas
(FCF Grand Est)
Robert Cordier
(FCF Udom)

Membre du
bureau, chargée
de la jeunesse :
Caty Saillard
(Carnaval de Nantes)

Comme de coutume,
il propose ensuite de
procéder à l'élection des
autres membres du bureau
dont le mandat est d'un an,
à savoir :

Les membres du
bureau sont tous
élus à l'unanimité.

pré
qu'il s
atteint par
et que, s'il
son mandat
représenter lo
donc que, co
des statuts, il
de mandat
personne de
de l'asso
de Ru
propo

#RebranchonsLaCulture

QUAND
POURRONS-NOUS
À NOUVEAU VIBRER
EN FESTIVAL ?

#RebranchonsLaCulture

Intervention du Président de la FCF, **Serge Ruchaud**

Un peu plus tard dans la matinée, allocution de **M. Raphael Ibanez**, Maire de St Pierre



Déroulement de l'AG ordinaire de l'exercice 2019-2020

Rapport d'activité général par **Valérie Chanal**, secrétaire générale



Présentation des comptes par le président (le trésorier étant sanitaire ment empêché)

Intervention de **Patrick Silberreiss**, délégué aux relations internationales

Intervention de **Bernard At**, vice-président délégué



Election des membres du CA : renouvellement du 1/3 sortant plus un poste démissionnaire. La FCF ayant reçu 12 candidatures pour 11 postes à pourvoir, le vote a lieu à scrutin secret.

Sont élus

Lucien Blondeau
FCF Franche Comté

Philippe Boisseleau
Association Arexcpo

Robert Cordier
FCF UDOM

André Devinck
Association les Amis du Reuze de Dunkerque

Alain Nicolas
Association Zilli-Wackes

Nicolas Menras
Comité d'animation de Ceignac

Yannick Le Tilly
Comité des fêtes de La Baule

Jean Jacques Fonteneau
Comité des fêtes de Faveraye-Machelles

Grégory Tressol
Association du Quartier Breuil-Mazicou d'Albi

Jackie Passet
FCF UDCF 49

Bruno Vellutini
Association Peuples de Méditerranée

Adoption du montant de la cotisation 2021 (unanimité moins 2 voix)

Le président fait savoir qu'il sera prochainement atteint la limite d'âge statutaire et peut tout à fait terminer son mandat actuel, il ne pourra pas se présenter à l'AG de 2021. Il propose comme le prévoit l'article 16 de partager sa dernière année avec un coprésident en la personne de William Hautier (président de l'Association des Veint'ches de Saint-Pierre de Chandieu (62)). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après proclamation des résultats et à l'issue de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'administration tiennent conseil pour procéder à l'élection du nouveau bureau.



Un grand merci à toute l'équipe du Comité de Saint Pierre de Chandieu et de la FCF Rhône-Isère qui ont tout fait pour nous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Un énorme Merci également à Monsieur le Maire de Saint Pierre de Chandieu qui a défendu notre dossier d'autorisation auprès des services sanitaires et de M. le Préfet du Rhône et qui a mis à notre disposition toute la logistique municipale nécessaire à la réussite de ce rassemblement.

#RebranchonsLaCulture

QUAND POURRONS-NOUS (RE)VOIR UNE EXPOSITION ?

#RebranchonsLaCulture



NOS EXIGENCES ET NOTRE PROFESSIONNALISME AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

En partenariat avec le Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures, nos ingénieurs ont conçu des gammes de tentes événementielles homologuées CTS ainsi que des accessoires pour une utilisation optimale en toute circonstance, avec un maximum de sécurité.



Gamme **V2** 5 dimensions de 9 à 25 m²



Gamme **V5** 3 dimensions de 9 à 16 m²



Gamme **V3** 17 dimensions de 4 à 18 m²



VITABRI[®]
LES STANDS
DEPLOIEMENT D'INNOVATIONS

Fabricant français de tentes événementielles
Parc d'activités - 22, rue La Fayette - 25000 Besançon
Web : www.vitabri.com - Tél : 03.81.55.94.22 - Email : contact@vitabri.com

Participez à la communication de la FCF France sur les réseaux sociaux !

Un concours de photographies d'archives

Pour lancer le programme, la FCF se propose d'organiser un concours de photographies d'archives sur Facebook.

Dans un premier temps, nous vous invitons à nous transmettre de belles images de vos festivités.

Dans un second temps, des sondages par décennies seront établis sur la page Facebook de la FCF France pour inviter nos abonnés et tous ceux qui le souhaitent à voter pour leur photographie préférée.

Les objectifs de ce concours sont multiples :

- vous inviter à vous plonger dans votre photothèque numérique ou vos vieux albums photographiques pour faire revivre d'anciennes éditions de vos fêtes,
- communiquer sur la richesse culturelle et artistique de la culture populaire et festive malgré la crise actuelle,
- communiquer de manière ludique sur les manifestations que vous organisez.

Comment participer ?

Pour participer nous vous invitons à nous partager vos plus belles photos jusqu'au 30 avril sur le cloud de l'OPCI. <https://cloud.opci-ethnodoc.fr/index.php/s/SwmSHGFzBRp3EsG>

Les photos envoyées doivent avoir une bonne définition. Le crédit photographique de la personne qui a réalisé la photographie doit être indiqué. L'année ou la décennie de la prise de vue doit également être mentionnée ainsi que le

sujet représenté s'il est connu (lieu ou bien nom de la fête photographiée).

En envoyant ces photographies, vous vous engagez à détenir les droits de diffusion non commerciale de ces images et vous autorisez la FCF France à publier la ou les photographies sur les réseaux sociaux et à les utiliser dans les outils de communication de la FCF France.

Qu'est-ce que l'on y gagne ?

L'adhérent participant dont la photographie aura été élue par les abonnés plus belle photo de la décennie se verra offrir un lot de goodies FCF et/ou des partenaires.

Des histoires, des archives, des jeux au sujet de nos adhérents régulièrement partagés sur la page Facebook de la FCF France.

Depuis le début de l'année 2021, la FCF a choisi de publier sur Facebook des archives, des anecdotes, des jeux (puzzle, quiz, jeux des 7 différences) concernant ses adhérents et leurs manifestations festives.

Il s'agit d'un moyen d'affirmer la richesse culturelle et l'importance de nos fêtes durant cette période difficile.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles images d'archives ou bien de petites histoires et anecdotes sur vos manifestations culturelles. Si vous souhaitez partager des éléments de ce types concernant vos fêtes, n'hésitez pas à envoyer un message à l'adresse marie@fetes-de-france.fr.



centre
national
de la musique

**En 2021,
le CNM
plus que
jamais à vos
côtés**

**Découvrez le CNM
et ses missions sur
cnm.fr**

Centre national de la musique - établissement public industriel et commercial, du ministère de la Culture
9 boulevard des Batignolles 75008 Paris - T. 01 56 69 11 30 - infos@cnm.fr - [@Le_CNM](https://twitter.com/Le_CNM)

Fiscal

• UTILISATION DE SON VÉHICULE PERSONNEL PAR UN BÉNÉVOLE •

Si dans le cadre de son activité bénévole au sein d'une association d'intérêt général, une personne a expressément renoncé au remboursement de ses frais kilométriques, elle peut bénéficier d'une réduction d'impôt. Il s'agit de la réduction d'impôt afférente aux dons.

Les frais supportés par les bénévoles dans le cadre de leur activité lorsqu'elle est effectuée strictement pour la réalisation de l'objet social de l'organisme, peuvent soit être remboursés par celui-ci, soit bénéficier de la réduction d'impôt à condition que le bénévole justifie de la nature et du montant des frais ainsi supportés et renonce expressément à leur remboursement. L'organisme est alors tenu de conserver dans sa comptabilité les justifications de frais et la déclaration de renonciation au remboursement de ses frais par le bénévole.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, les frais doivent correspondre à des dépenses réellement engagées et être dûment justifiées (billets de train, factures correspondant à l'achat de biens ou au paiement de prestation de services, détail du nombre de kilomètres parcourus avec son véhicule personnel pour exercer son activité de bénévole...). Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement.

Barème 2021 au titre de l'année 2020	
Type de véhicule	Montant autorisé par kilomètre
Véhicules automobiles	0,321 euros
Vélocycleurs, scooters, motos	0,125 euros

Social

• COMPÉTENCE DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION EN MATIÈRE DE LICENCIEMENT •

Il entre dans les attributions du président d'une association, sauf disposition statutaire attribuant cette compétence à un autre organe, de mettre en œuvre la procédure de licenciement d'un salarié.

Une salariée est engagée par une association en qualité de directrice. Quelques années plus tard, elle est licenciée pour faute grave par lettre signée du président de l'association. Elle conteste la rupture ainsi prononcée et en appel, les juges déclarent le licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse. L'association est alors condamnée à lui verser diverses indemnités liées à la rupture du contrat de travail. Pour condamner l'association, la cour d'appel a retenu que la lettre adressée à l'intéressée informait cette dernière de sa nomination par le conseil d'administration régional au poste de directrice et en a déduit que, dès lors que les statuts prévoient uniquement un pouvoir de représentation générale du président de la fédération et que la nomination de la salariée

au poste de directrice a été effectuée par le conseil d'administration, seul ce dernier pouvait procéder au licenciement de la salariée, le président n'ayant reçu aucune délégation expresse de pouvoir en ce sens.

La Cour de cassation casse l'arrêt. Les juges d'appel ayant constaté que les statuts de l'association ne contenaient aucune disposition spécifique relative au pouvoir de recruter ou de licencier un salarié, ne pouvaient qu'en conclure qu'il entrait dans les attributions de son président de mettre en œuvre la procédure de licenciement. L'affaire est renvoyée devant une autre cour d'appel, qui devra normalement déclarer le licenciement justifié.

• **LE SMIC EST REVALORISÉ DE 0,99 % EN 2021** •
10,25 euros de l'heure au lieu de 10,03 : tel est le nouveau montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) pour les périodes d'emploi débutant en 2021.

Cette année, compte tenu du contexte économique, la revalorisation du Smic est cantonnée à l'augmentation automatique (donc minimale).

En 2021, le Smic est donc porté à 10,25 euros bruts de l'heure au lieu de 10,03 euros en 2020. Ce montant est valable en métropole, en Guadeloupe, Guyane et Martinique, à La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon (7,74 euros à Mayotte).

Rapporté au mois, sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires, le montant brut du Smic est de 1 554,58 euros (1 173,27 euros à Mayotte).

• GUSO : DÉMATÉRIALISATION OBLIGATOIRE... OU PRESQUE ! •

La généralisation de la dématérialisation se heurte aux inévitables contraintes matérielles... Le GUSO permet d'effectuer toutes les formalités liées à l'embauche, la déclaration et paiement des cotisations sociales.

Le guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) permet à toute association qui organise des spectacles vivants de manière occasionnelle d'effectuer toutes les formalités liées à l'embauche et à l'exécution des contrats de travail des artistes et techniciens du spectacle. Ce guichet permet également de déclarer et payer les cotisations et contributions sociales dues sur les rémunérations de ces salariés et d'effectuer le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les démarches doivent être effectuées de manière dématérialisée via l'espace employeur de l'association sur le site du GUSO. Le non-respect de cette obligation entraîne l'application d'une sanction d'un montant de 0,2 % des sommes dont la déclaration ou le paiement a été effectué par une voie autre qu'électronique. Cependant, les personnes ne disposant pas d'un accès Internet sont dispensées de cette obligation de dématérialisation.

Juridique

• LES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES NE SONT PAS MOINS RESPONSABLES QUE LES AUTRES •

Le mandat exercé gratuitement ne permet d'estomper la responsabilité générale du mandataire que dans les cas prévus par la loi. L'affaire concerne le dirigeant bénévole d'une société commerciale mais le cas peut être transposé aux associations. Une société est mise

en redressement puis en liquidation judiciaire. Le liquidateur recherche la responsabilité du dirigeant pour insuffisance d'actif. En appel, le dirigeant est condamné à payer la somme de 500 000 euros ; il se pourvoit en cassation.

Devant la Cour de cassation, le dirigeant bénévole soutient que la responsabilité pour faute est appliquée moins rigoureusement à celui dont le mandat est gratuit qu'à celui qui reçoit un salaire, y compris au dirigeant titulaire d'un mandat social dont la responsabilité est mise en jeu pour une faute de gestion qui aurait contribué à une insuffisance d'actif.

Pour la Cour, cette règle ne concerne pas la situation du dirigeant bénévole, « la responsabilité de ce dirigeant s'appréciant, sur le fondement de ce texte spécial, de la même manière, qu'il soit rémunéré ou non ». Le bénévole ne permet pas aux dirigeants de bénéficier d'un régime de faveur dans ce cas.

Covid-19

• COMMENT ORGANISER SON AG PENDANT LA CRISE SANITAIRE ? •

Même durant la crise sanitaire, les associations doivent tenir leur assemblée générale conformément à ce qui est prévu dans leurs statuts. Cependant, la tenue des AG peut être rendue difficile au vu du contexte sanitaire. Nous vous proposons un zoom sur le sujet.

L'assemblée générale est un moment important de la vie démocratique d'une association, qui participe en outre à son dynamisme. Elle permet par ailleurs de valider les différents rapports relatifs à l'année écoulée (rapport moral, rapport financier, rapport d'activité), qui sont pour certains exigés par les partenaires notamment financiers.

Depuis le 15 décembre 2020, les AG peuvent se dérouler :

- à distance si l'organisation en présentiel ne permettrait pas de respecter ces mesures et gestes barrières,
- via une consultation écrite (nouvelle mesure entrée en vigueur au 3 décembre 2020 jusqu'au 1^{er} avril 2021),
- éventuellement en présentiel, mais uniquement si l'AG a un caractère obligatoire (en application d'une disposition légale, réglementaire ou statutaire) et si l'organisation à distance n'est pas possible (et en respectant les mesures et les gestes barrières).

L'ordonnance du 2 décembre dernier a prorogé jusqu'au 1^{er} avril 2021 la tenue des réunions du CA et des AG, sauf prorogation de tout ou partie de ses dispositions jusqu'à une date fixée par décret en Conseil d'Etat et qui ne peut être postérieure au 31 juillet 2021.

Cette ordonnance a modifié et adapté également les règles exceptionnelles de convocation, d'informations de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants posées par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Pour en savoir plus sur les modalités, sur les règles et obligations à respecter selon que l'AG se déroule à distance ou en présentiel, consultez le : Site du Ministère chargé de la vie associative.





Pour ne plus naviguer seul et sans assistance dans un Monde de Droit....

Une équipe structurée de près de 30 collaborateurs organisée en départements, chacun animé par un ou plusieurs Avocats associés. Notre Cabinet est en mesure d'intervenir dans tous les domaines du droit, privé ou public. Ses Avocats conjuguent les activités de conseils, contentieux judiciaires ou administratifs, négociation et recouvrement. **Atlantic-juris propose ainsi une prestation globale qui s'adresse** aux institutionnels, aux entreprises, aux commerçants, aux sociétés, aux collectivités locales, **aux associations**, aux syndicats, aux groupements professionnels ou aux particuliers...

...Pensez à faire escale chez vos Avocats !

www.atlantic-juris.com ▶ 02 51 24 09 10

Siège social : 58 rue Molière, 85000 LA ROCHE SUR YON

LA ROCHE-SUR-YON ▶ FONTENAY-LE-COMTE ▶ LES SABLES D'OLONNE ▶ CHALLANS ▶ ANGERS



FWF Concept
Puech Tournez 12 390 MAYRAN
Tél : 05 65 82 48 48

email : fwfconcept@gmail.com
site internet : www.fwfconcept.com

Photographe : © Lucie Thomas

PYROTECHNIE / ECLAIRAGE / SONORISATION / FONTAINES D'EAU



LE FEU, L'EAU, L'EMOTION.

Congrès
2021

Notre 55^{ème} Congrès national prévu à Montargis, dans le Loiret, les 22, 23 et 24 octobre 2021

A l'heure où nous publions cette revue, nous ne savons pas si la crise sanitaire nous permettra de tenir notre traditionnel Congrès annuel de la FCF.

Nos amis de la FCF du Centre ont cependant répondu présent à la sollicitation des instances de la fédération et ont accepté de préparer activement cette grande rencontre annuelle à Montargis, une heure au Sud de Paris... Une petite ville pleine de ressources.

Un peu de tourisme : Montargis, «Venise du Gâtinais»

Dans le Gâtinais, à une heure de Paris et d'Orléans, la ville de Montargis est classée parmi les 100 « plus beaux détours » de France. Sillonnée de cours d'eau, à la croisée du Loing et du canal de Briare, ce qui lui donne un caractère unique avec ses 131 ponts et passerelles, la ville est composée de petits îlots avec ses rues sur l'eau et lui vaut le surnom de « Venise du Gâtinais ».

Montargis est traversée par le canal de Briare, l'un des plus anciens canaux de France (1604-1642). Au détour d'une promenade, l'eau n'est jamais loin, d'où l'existence d'un « séchoir à tan » qui servait autrefois aux anciennes tanneries, dans le quartier des tanneurs. Autre curiosité, la passerelle Victor-Hugo, pont métallique en forme d'arc-en-ciel, construit en 1891 d'après les plans de l'entreprise Eiffel. Le quartier de la Pêcherie est un des plus vieux quartiers de la ville, formé d'un quadrillage de petits cours d'eau. Son nom évoque la présence ancienne de familles de pêcheurs.

Les maisons, comme à Venise, avaient une façade sur l'eau et l'autre sur la rue. Après une jolie petite chute d'eau, l'eau passe sous un pont style XVII^e siècle et s'engouffre sous les maisons. Une pierre porte la date de 1681.

Un peu d'histoire : Montargis, une histoire pas comme les autres

Découvrez comment la Chine est entrée dans l'Histoire de Montargis. Le mouvement « Travail-Études en France » (durant les années 1920) occupe une part importante dans l'histoire des activités préliminaires du parti communiste chinois. Plus de 300 chinois séjournent alors à Montargis. L'usine de fabrication de caoutchouc Hutchinson implantée en 1853 embauche 214 chinois dont une femme. Parmi eux, Wang Ruofei, célèbre théoricien chinois ou Deng Xiaoping, embauché à l'atelier de chaussures sous le nom de Teng Hi Hien. Ce dernier deviendra Premier ministre de la Chine. Un musée retrace cette histoire pas comme les autres.

Un peu de gourmandise : Montargis capitale de la Prasline

Friandise caramélisée à l'aspect bosselé, la Prasline, cette confiserie réputée le plus ancien bonbon de France et créée en 1636 par Clément Jaluzot, officier de bouche du Duc de Praslin conquiert la cour du roi Louis XIII. Son procédé de fabrication, inchangé depuis sa création, se perpétue depuis des siècles à Montargis. Le secret du succès de cette friandise est dans la simplicité du produit : une amande grillée et caramélisée. Pour le plaisir du palais, la Prasline de Montargis, ce bonbon roi, vaut le détour.

Plein de bonnes raisons parmi d'autres, pour répondre présents à l'invitation de nos amis de la FCF du Centre dont l'organisation d'un congrès sera une 1^{ère} et dont nous savons qu'ils feront tout pour un accueil de qualité et un congrès très convivial.

En raison des incertitudes liées à la crise sanitaire et des évolutions à venir - nous espérons dans le bon sens - au cours des semaines et des mois prochains, les bulletins d'inscription et de réservation vous parviendront avec le prochain numéro de Festi, au début de l'été. Nous compterons alors sur votre compréhension pour une réponse à donner dans des délais plus courts que les années précédentes.



#RebranchonsLaCulture

QUAND
POURRONS-NOUS
À NOUVEAU TAPER
DU PIED SUR LA PISTE
DE DANSE ?

#RebranchonsLaCulture

A man with a beard and dark hair, wearing a plaid shirt over a white t-shirt, is shown in profile, focused on writing in a notebook. He is holding a pen in his right hand. The background is a softly lit music studio with various instruments and microphones visible. The overall mood is creative and professional.

EN MUSIQUE ON UTILISE TOUS LE MÊME INSTRUMENT, LA SACEM.

La Sacem fait vivre la musique et soutient celles et ceux qui la créent depuis 169 ans. Elle collecte et répartit les droits d'auteur, et apporte chaque année son soutien à 2 300 projets culturels et artistiques. Pour tout savoir, retrouvez-nous sur [sacem.fr](https://www.sacem.fr)

sacem

Ensemble  faisons vivre la musique